

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

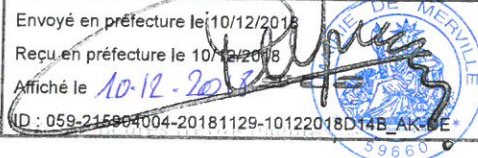
DATE DE CONVOCATION
23 Novembre 2018

Nombre de Conseillers

En exercice	29
Présents	22
Votants	24

OBJET :
**14b. SIECF.
DÉSIGNATION DE
DÉLÉGUÉS.**

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil-dix-huit, le vingt-neuf NOVEMBRE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. DIDELOT Bernard – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine Adjoints – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. BAUDRY José – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme BOUVET Margaret – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – M. SERE Soarey Idriss – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. PARENT Jacques – M. LORIDAN Bernard – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – Mme DI PENTA Anna – M. HUE Jean-Luc – Mme ADONEL Louise – M. LAPIERRE Julien – M. ASSEMAN Gabriel – Mme SOODTS Catherine Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – Mme BORDEAU-MURA Charlotte **donnant délégations respectives** à M. DIDELOT Bernard – M. DUYCK Joël.

ABSENTS : M. KUJAWA Philippe – M. MARCINKOWSKI Claude – M. VERWAERDE Franckie – Mme CARON Sophie – M. DEBAECKER Yves.

M. DIDELOT Bernard a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Merville adhère au Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre.

À ce titre, par délibération du 17 avril 2014, la commune a désigné 2 délégués titulaires (Claude Marcinkowski et Philippe Mabriez) et 2 délégués suppléants (Jean-Louis Lemettre et Pascal Majewski) appelés à siéger au sein du comité syndical. Par délibération du 15 décembre 2016, la commune a désigné José Baudry, délégué suppléant suite à la démission de Pascal Majewski.

À la suite de la démission de Monsieur Philippe MABRIEZ de son mandat de Conseiller Municipal, et subséquemment de délégué titulaire au sein du comité syndical du SIECF, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau délégué, parmi les membres du conseil municipal.

En application de l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités territoriales, les délégués sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé sera déclaré élu.

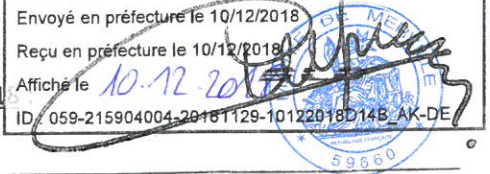
L'article L5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le choix du délégué peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal, sous réserve d'éligibilité prévue à cet article.

Chaque Conseiller municipal, a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc et fermé.

.../...

.../...

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2018
14b. SIECF. DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS.



Les votes ont donné les résultats suivants :

Election du délégué titulaire

Premier tour de scrutin :

Nombre de Votants :	24
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
Bulletins nuls ou blancs :	9
Suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

A obtenu :
Monsieur José BAUDRY : 15 voix
Monsieur José BAUDRY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est déclaré élu délégué titulaire appelé à siéger au dit Comité Syndical.

À l'issue de ce vote, Monsieur José BAUDRY étant jusque lors délégué suppléant, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau délégué suppléant.

Chaque Conseiller municipal, a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc et fermé.

Les votes ont donné les résultats suivants :

Election du délégué suppléant

Premier tour de scrutin :

Nombre de Votants :	24
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	24
Bulletins nuls ou blancs :	6
Suffrages exprimés :	18
Majorité absolue :	10

A obtenu :
Monsieur Julien LAPIERRE : 18 voix
Monsieur Julien LAPIERRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est déclaré élu délégué suppléant appelé à siéger au dit Comité Syndical.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.